



## CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

### PROCES VERBAL - 7/2016

**Séance ordinaire du 13 décembre 2016  
à la Salle des spectacles**

**Présidence : M. Jean-Pierre MICHAUD**

Membres présents :	70
Membres absents excusés :	10
Membres non excusés :	-
Effectif total :	80

**Absents excusés** : Mmes et MM. Ladi AICHA TANKO, Augusto ARCARO, Patrick ASSAL, Philippe CORDONIER, Vanià LUIS FRANCISCO, Alexandre MEIER, Alain MERMOUD, Esteem OKORO, Michel PERRET, Idrees SAMIM.

**Absents non excusés** : -

A 18 h 30, **M. Jean-Pierre MICHAUD**, Président, ouvre la dernière séance de l'année qui sera suivie du traditionnel repas de fin d'année. Le public est cordialement invité à partager l'apéritif le précédant. Le 14 juin dernier, le Conseil communal a décidé d'inviter les conseillers communaux actifs en début d'année. Nombreux ont répondu présents.

Il souhaite également la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux, Monsieur Alexandre GOOD, secrétaire municipal ainsi qu'à Monsieur Jean-François NIKLAUS, boursier communal.

Il salue également les nombreuses personnes qui sont venues assister à ce Conseil communal et qui manifestent leur intérêt pour les activités de la commune.

Il souhaite également la bienvenue à la presse qui est représentée ce soir par M. Xavier CREPON du journal « Le Régional ».

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.

### COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

**Jeudi 24 novembre :**

Il a participé à la visite annuelle de Madame le Préfet, Madame Clarisse Schumacher-Petoud. Elle a rencontré successivement le Président du Conseil, le Syndic ainsi que la Municipalité.



### **Dimanche 27 novembre :**

Un objet a été soumis à la votation au niveau fédéral, il s'agissait de l'initiative sortir du nucléaire. Dès 8 h 30, neuf personnes ont participé au dépouillement et deux à la tenue du bureau de Bois-Murat. Les résultats sortis des urnes pour Epalinges sont :  
Pour l'initiative : 1453 – Contre l'initiative : 1269 – Taux de participation : 53.15 %

### **Lundi 28 novembre :**

Il a eu l'occasion d'apporter les vœux des autorités communales ainsi que les présents traditionnels à deux nonagénaires, Madame Annelies NICHELE et Monsieur Rudolph BAUMANN. Le compte-rendu de ces rencontres sera à lire dans le prochain numéro du journal « Palinzard ».

Le contrôle des signatures de la pétition du Plan de quartier du Closalet « Non à l'intensité de constructions exagérées » transmises à la Municipalité et au Conseil communal, a été effectué par le Greffe. Le compte a relevé 1154 signatures dont 219 signatures hors commune et 49 signataires mineurs, soit 886 signatures valables. La pétition a été transmise la semaine dernière à la commission des pétitions pour examen.

Vous avez reçu avec les documents de cette séance le calendrier des séances 2017. Il s'agit d'un rappel pour les uns et les autres mais également d'une attestation pour les employeurs.

## **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

### **Séance du 15 novembre 2016 :**

La discussion est ouverte.

**M. Félix SCHMIDT** est surpris de voir son nom dans les non-excuses étant donné qu'il a envoyé un e-mail au Président en date du 13 octobre l'informant de son absence. Cette information précoce n'a pas été transférée au Greffe. Le Président rappelle que selon les informations distribuées à tous les conseillers en début de législature, les absences sont à annoncer au Greffe.

**M. Erich DÜRST** indique deux erreurs :

- **Page 33**, au paragraphe le concernant, il s'agit de la Loi sur les **Communes** au lieu de la Loi sur les pétitions.
- **Page 42, 3<sup>ème</sup> ligne**, il s'agit de modifier le texte comme suit :  
« ..l'objet soumis aux délibérations du **Conseil**.., au lieu du Grand Conseil. »

**M. Alain MONOD, municipal**, indique une petite erreur :

- **Page 53, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ligne :**



« .. la prise en charge du coût **du mobilier** par l'utilisateur, au lieu du coût de l'immobilier par l'utilisateur.»

**M. Roland PERRIN** indique une erreur de chiffre :

- **Page 50, 3<sup>ème</sup> paragraphe**, il s'agit d'un montant de CHF 175'000.- et non CHF 275'000.-

**M. Bernard KRATTINGER, municipal**, précise dans le texte :

- **Page 46 :**  
«...celui-ci évoque la problématique du **dézonage** et non du zonage..»

Plus aucune remarque n'étant faite, le Président passe au vote à main levée.

**Le procès-verbal modifié du 15 novembre 2016 est accepté à la grande majorité avec quelques abstentions, avec remerciements à Mme Sabrina PENEL pour cette rédaction longue et complexe.**

### **3. PETITION « STOP A L'AUGMENTATION ABUSIVE DES ZONES A BATIR A EPALINGES »**

Bien que ce rapport soit parvenu par écrit aux conseillers en septembre, le Président propose malgré tout de le lire et passe la parole à **Mme Brigitte CROTTAZ**, présidente rapportrice de la commission des pétitions qui lit son rapport.

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission des pétitions pour leur travail.

La discussion est ouverte.

**M. Anton EPP** intervient sur la forme de la discussion. Il revient sur la dernière séance où le PLR proposait de remettre ce point à l'ordre du jour après une discussion sur la pétition. Il y avait des arguments pour et contre ce renvoi. Mais ce qui a suivi n'a pas été juste la votation sur ce point mais une série d'accusations contre les opposants qui auraient tenté de faire leur petit jeu pour gagner encore une fois du temps. Le journal « Le Régional » parlait des foudres du Syndic, des Municipaux et de plusieurs élus socialistes.

Comme si la stratégie des opposants était de gagner quatre semaines. Comme si les nombreux opposants dans le public étaient venus pour voir leur sujet renvoyé encore une fois et de subir des fausses accusations en silence. Il ne veut pas revenir sur les décisions de la séance passée et encore moins sur les accusations personnelles contre lui puisqu'il était le seul conseiller ayant un soi-disant un intérêt personnel. Mais il doit s'auto-récuser pour ne pas défendre un intérêt personnel.

Il souhaite dire simplement qu'il devrait être possible d'exprimer des idées différentes avec la conviction de servir le bien communal, sans que suivent des accusations personnelles et des procès d'intentions qui n'ont jamais existés.



**M. Félix SCHMIDT.** Le rapport de la commission, comme la pétition elle-même, ainsi que ce qui se passe ces derniers temps dans notre commune montre bien qu'on a un rôle important quant à l'avenir de cette commune. Le Conseil doit avoir une réflexion de fond sur la densité et traiter le PGA avant une décision de plan de quartier.

Le Président passe maintenant au vote quant à la prise en considération et la transmission de cette pétition à la Municipalité.

A main levée, la pétition est transmise à la Municipalité à la grande majorité.

#### **4. DECHETTERIE DU GIZIAUX – MATERIEL D'EXPLOITATION – DEMANDE DE CREDIT – Préavis N° 24/2016**

La parole est donnée à **M. Philippe KOCH**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport incluant les conclusions de la commission des finances.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Marc BAATARD, municipal**, souhaite revenir sur l'historique de cette déchetterie en proposant une projection permettant à tous de se remettre dans le bain et aux nouveaux conseillers d'avoir une idée de ce qui a été fait à ce jour.

Il relève ensuite qu'il manque un paragraphe, loin d'être anodin, dans ce préavis : il dit que si Lausanne est propriétaire des infrastructures de Malley et de la Perraudettaz, ce n'est pas le cas au Giziaux. La déchetterie restera la déchetterie communale d'Epalinges et sera exploitée par nos employés. Il faudra dès lors définir une clé de répartition des coûts tenant compte des amortissements et des charges salariales auxquels Lausanne devra participer pour l'accueil provisoire des habitants des Râpes.

Sous le nouveau régime :

- Le contrôle sur les quantités récoltées et les filières d'élimination est constant.
- Les coûts sont régulièrement adaptés au marché
- Le prix par habitant passe de plus de CHF 90.- à CHF 60.- environ (30% économie)

Dans le rapport de la commission, il relève qu'un conseiller s'étonne de devoir prendre une décision sur l'achat du matériel et sur la convention entre Lausanne et Epalinges. Il rappelle qu'il n'est pas question ce soir de prendre une décision sur la collaboration avec Lausanne.

Toujours dans le rapport, un conseiller estimait que l'élévateur frontal pouvant soulever 2 tonnes était insuffisant arguant que si on doit déplacer une benne il faut pouvoir lever plus que ces 2 tonnes. Une offre a été demandée et un élévateur pouvant soulever 3.5 tonnes représenterait un surcoût de CHF 11'780.- plus l'impossibilité légale de déplacer une benne avec ce genre d'engin. La Municipalité estime que la proposition faite dans le préavis est suffisante.



Après discussion avec les utilisateurs ainsi que les personnes s'occupant du CID à Malley, il apparaît que le système de pesée est inutile sur tous les appareils. Le choix de la Municipalité, soit un transpalette de pesée, se justifie.

Un autre conseiller s'étonne que nous quittions Desa pour plonger dans les bras de Lausanne. Il assure qu'il n'en est rien. La possibilité avait effectivement été évoquée d'être libre pour la gestion de notre déchetterie. Il faut admettre que la liberté à un coût. Si nous voulons être parfaitement libre, il faudra engager et former du personnel, louer et équiper des bureaux. La solution choisie par la Municipalité est actuellement la plus avantageuse pour la commune. Il rappelle que s'il doit y avoir un contrat avec Lausanne, il n'excédera pas plus de 3 ans, renégociable en tout temps.

Les conclusions du préavis sont claires, elles demandent d'accorder à la Municipalité le crédit pour l'achat de matériel et non de donner une quelconque approbation au fait que, pour le moment la Municipalité ait choisi de traiter avec la Ville de Lausanne.

Le Conseil sera tenu au courant au fur et à mesure de l'avancée des négociations.

**M. Félix SCHMIDT** trouve qu'il aurait été sage d'avoir cette discussion avant de décider sur l'achat de matériel. La commission est arrivée à la conclusion que ce matériel sera nécessaire pour la déchetterie tout en reportant la discussion sur l'organisation en temps utile.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis 24/2016.

**A main levée, le préavis No 24/2016 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.**

## **5. PLAN DE QUARTIER « LE CLOSALET »**

Récusation de la Commission d'urbanisme, de deux membres du Conseil communal selon l'article 17c de notre règlement communal.

Cette démarche se situe dans la même logique que celle réalisée au sujet de M. EPP lors du dernier Conseil. Elle se fonde sur les mêmes bases légales, c'est-à-dire l'art. 17c de notre règlement qui reprend l'article 40j de la Loi sur les Communes ainsi que sur les explications de Mme le Préfet s'appuyant sur l'exposé des motifs et projets de loi modifiant la loi du 28 février 1956 sur les Communes. C'est la deuxième fois qu'une procédure de récusation est lancée en moins d'un mois. Le Conseil a déjà tranché une première fois dans la situation de M. EPP, il doit à nouveau statuer ce soir sur la question d'un éventuel conflit d'intérêt personnel ou matériel, entre le statut d'opposant de deux conseillers à un PQ et leur statut, cette fois-ci, de membre ou membre suppléant de la commission d'urbanisme.

A la suite de ces deux expériences, il s'agira de tirer un bilan de cette procédure : Quels sont les enseignements à retenir ? Comment pratiquer à l'avenir ? Est-ce que les décisions prises dans des situations singulières auront ou non force de jurisprudence à l'avenir ? Et d'autres questions encore. Ce sera au Président, au Bureau, aux présidents de groupe et le cas échéant au Conseil de se prononcer sur ces questions.

Le Président espère que cette expérience, quoi que contraignante voire lourde pour plusieurs, permettra aux futurs présidents et à chacun de gérer au mieux ce type de dilemme à l'avenir.



Le 27 novembre, il a envoyé un mail à MM. Félix SCHMIDT et Christian TERRIER, respectivement membre et suppléant de la Commission d'urbanisme et des constructions, mais aussi opposant au plan de quartier « Le Cloalet » dont nous aurons à traiter un préavis en 2017. Le Bureau devant convoquer la Commission d'urbanisme lorsque la Municipalité déposera ce préavis, il leur a demandé de manière anticipée de répondre individuellement à la question suivante : « Acceptez-vous de vous auto-récuser à participer à la Commission d'urbanisme et des constructions lorsque celle-ci devra examiner le préavis que présentera la Municipalité sur le plan de quartier « le Cloalet » ? ». MM. Félix SCHMIDT et Christian TERRIER ont chacun répondu non, avec nuance pour M. TERRIER. En regard de leurs réponses négatives, c'est au Conseil de statuer s'il souhaite récuser ou non ces deux conseillers. M. Erich DÜRST nous a rappelé lors du dernier Conseil que selon l'exposé des motifs du Conseil d'Etat, les motifs de récusation d'un conseiller ne doivent pas être trop sévères.

Le Président ouvre la discussion en donnant la priorité à Messieurs SCHMIDT et TERRIER s'ils souhaitent s'exprimer.

**M. Félix SCHMIDT** aimerait souligner en préambule qu'il trouve absolument malsain que des promoteurs immobiliers, avec des intérêts certains, tentent d'interférer dans le déroulement démocratique de notre Conseil.

Sa position est la suivante : son opposition ne défend pas des intérêts privés, personnels ou matériels. Il ne fait mention d'aucune valeur matérielle, n'a aucun avantage personnel et financier dans cette affaire. Par contre, il défend bien les intérêts publics de la population d'Epalinges, des habitants du quartier, en particulier ceux qui l'ont élu. Il défend également des principes démocratiques qui veulent que des décisions de changement notables de l'aménagement du territoire et de densification par rapport à notre PGA fassent l'objet d'une vision globale, d'un plan directeur et d'un PGA et qu'elles fassent ainsi l'objet d'une décision préalable du Conseil communal et d'une mise à l'enquête publique avant d'être appliqués à des plans de quartier. Si nous devons entrer en matière sur une telle récusation, où ceci nous amènerait ? Devrons-nous dessiner à chaque décision sur l'aménagement du territoire la carte du logement de chacun de nous et des intérêts que nous pourrions avoir pour décider de qui peut voter ou pas ? Il ne se récusera pas de sa participation à la commission ni aux discussions du Conseil ni des réponses aux oppositions tant que celles-ci ont lieu sur des éléments de principe d'aménagement du territoire et non pas sur des valeurs matérielles. Il espère vivement que le Conseil le suivra. Ne nous laissons pas dicter notre conduite et notre gestion de la démocratie par des promoteurs immobiliers.

**M. Christian TERRIER** rend lecture de sa réponse donnée au Président.

« Nous sommes huitante citoyennes et citoyens au sein de notre Conseil, c'est dire si chaque objet à l'ordre du jour est susceptible de soulever des conflits d'intérêt de toute sorte. Il en résulte nécessairement qu'une récusation ne peut intervenir que dans des cas extrêmes où l'intérêt strictement personnel du conseiller plutôt que celui de la communauté est nettement prépondérant. L'opposition à un plan de quartier et la discussion de celui-ci au sein du Conseil communal ou d'une commission ne sont pas des moyens alternatifs, exclusifs l'un de l'autre. Les arguments susceptibles d'être invoqués dans une opposition sont strictement limités à la conformité juridique du projet tandis qu'une argumentation, pour ainsi dire illimitée notamment sur l'ordre de l'opportunité et pas seulement sur celui de la légalité, peut être invoquée au sein du Conseil. Il est d'emblée exclu qu'un conseiller communal, ayant



formulé une opposition à un plan de quartier, soit privé du droit d'intervenir sur ce même plan de quartier au sein du Conseil. Cela reviendrait d'ailleurs à priver les électrices et électeurs ayant voués leur confiance à ce conseiller de leurs représentations démocratiques.

Je n'entends donc pas m'auto-récuser dans l'hypothèse où comme suppléant je serais appelé à participer à la commission d'urbanisme et des constructions lorsque celle-ci devra examiner le préavis. En revanche, à supposer que la commission procède à un vote spécifique sur la réponse de la Municipalité au groupe d'opposition dont fait partie la mienne, je m'abstiendrais spontanément d'y prendre part et il en ira de même en cas de vote spécifique au sein du Conseil.

Je fais part de ma profonde indignation ressentie face à la démarche de l'avocat du propriétaire de la parcelle, objet du plan de quartier « Le Cloalet ». Je regrette que notre Conseil se soit laissé emporter dans cette scandaleuse manœuvre d'intimidation qui devrait en toute logique nous amener à porter dorénavant des votes de récusation à l'ordre du jour de chaque séance. Il m'aurait, au contraire, paru adéquat de dénoncer ce comportement indigne au Bâtonnier de l'ordre des avocats vaudois. »

**M. Laurent BALSIGER** partage les opinions de MM. SCHMIDT et TERRIER. Il est naturel de déclarer ses intérêts et de pouvoir débattre en toute sérénité. Il n'apprécie pas non plus la manière de faire des avocats qui nous empêche de le faire. Concernant les PGA, il faut avancer avec les outils et connaissances que l'on a. Par contre, il ne partage pas l'argument qui est de revoir le PGA et de tout arrêter en attendant.

**M. Erich DÜRST** s'est déjà exprimé sur la récusation lors de la dernière séance mais il lui semble important d'être très clair sur la décision qui sera prise car cela conduira un jour à une jurisprudence dans le domaine. Il ne faut pas se laisser intimider par ce courrier des avocats de la partie adverse. Le débat de ce soir porte sur la récusation de la commission. Il n'y a aucun motif de récusation de la commission dans la mesure où la commission ne fait que rendre un avis et ne prend aucune décision. Il ne voit pas de quelle manière l'article en question sur la loi sur les communes pourrait s'appliquer et de ce fait, il ne voit aucune raison de récuser ces messieurs de la participation à cette commission.

**M. Angelo MARZOLI.** Le débat qui nous occupe ne préjuge en rien de la position du Conseil sur le plan de quartier « Le Cloalet ». Il concerne uniquement la présence de deux membres opposants au plan de quartier et qui siègeront à la commission d'urbanisme lors du débat concernant ce plan de quartier. Certains sont offusqués de l'ingérence d'avocats dans les décisions du Conseil. Dans ce cas, l'avocat représente son client qui est propriétaire d'un terrain à Epalinges, propriétaire qui déclare ses intérêts et n'avance pas masqué.

Sollicité par le représentant du promoteur immobilier demandant la récusation de deux membres de la commission d'urbanisme, le Bureau n'a pas voulu prendre seul sa décision mais a souhaité que démocratiquement le Conseil donne sa réponse.

Pour rappel, lors de la séance de la Cofin au sujet des installations du tennis club par la commune, M. Volper, président de la Cofin et membre du comité du tennis club, a eu l'élégance de se retirer du débat. Il n'avait aucun intérêt particulier à défendre mais a préféré ne pas interférer dans les travaux de la commission. Le groupe PS émet le vœu que chaque conseiller siégeant dans une commission appelée à débattre de certains intérêts le touchant ait l'honnêteté intellectuelle au mieux de se retirer du débat ou au pire de déclarer ses intérêts et souhaite que la décision de ce soir fasse en quelque sorte de jurisprudence au niveau de notre commune permettant ainsi de ne plus devoir aborder ce sujet dans une même configuration.



La récusation a toute sa légitimité lorsqu'il y a conflit d'intérêts dans un organe qui doit prendre une décision. Or ce n'est pas le cas d'une commission, elle ne prend pas de décision, elle transmet un message au Conseil. Par conséquent, le groupe socialiste ne votera pas la récusation.

**M. Fabien LOI ZEDDA** demande jusqu'où nous allons aller ? Il faut se faire confiance, et confiance aussi à cet article 17c que nous avons voté. Il y a un signal fort à donner ce soir, un signal politique qui ne fasse pas rire du législatif Palinzard ailleurs. Il encourage à marquer très fermement notre opposition à ce qui est une manœuvre d'un privé, une intimidation qui n'aurait pas dû arriver jusqu'ici.

La parole n'est plus demandée.

Le Président passe au vote à main levée sur la récusation des deux conseillers. Il demande un compte précis des votes car ils doivent figurer au PV ainsi que sur l'extrait de décision, selon l'article 17c.

Voici la question :

- Souhaitez-vous récuser MM. Félix SCHMIDT et Christian TERRIER de leur participation à la Commission d'urbanisme et des constructions lorsque celle-ci devra examiner le préavis que présentera la Municipalité sur la plan de quartier « Le Closalet » ?

A main levée, **la récusation est refusée avec 8 OUI, 53 NON et 7 ABSTENTIONS.**

## **6. BUDGET 2017 - APPROBATION**

Le rapport de la commission des finances ayant été envoyé à tous les conseillers, la lecture n'est pas demandée.

Le Président remercie tous les membres de la commission des finances pour leur travail.

Il ouvre la discussion d'ordre général sur le budget 2017.

La parole n'est pas demandée, le Président passe à la lecture du budget, chapitre par chapitre, assez lentement afin que l'assemblée puisse intervenir si besoin est.

**M. Ernest CORBAZ** demande, au chapitre 410 Service technique, quelles sont les fonctions des employés du service technique au vu de la forte augmentation salariale ?

**M. Maurice MISCHLER, Syndic**, répond que l'augmentation est due à de nouveaux postes de dessinateur en génie civil et secrétaire à 40%, à l'augmentation du taux d'activité d'une secrétaire et l'engagement d'un stagiaire pour décharger le service de l'urbanisme.

**M. Bernard KRATTINGER, municipal**, précise qu'il s'agit de 2 postes supplémentaires pour 2017, un ingénieur en énergie et un employé au secteur des canalisations.



**M. Félix SCHMIDT** est surpris, au chapitre 420 « Service de l'urbanisme », de l'importante augmentation des honoraires de l'urbanisme et des travaux. Un budget très important a été voté dernièrement sur le PGA et le PD. Celui-ci ne serait-il pas suffisant, faudrait-il engager des architectes et urbanistes en parallèle ?

**M. Bernard KRATTINGER, municipal**, rappelle que l'augmentation des montants prévus dans le cas des mandats liés à l'urbanisme sont liés aux études qui doivent être menées, il s'agit dans ce cas ni du PDCOM ni du PGA mais pour absorber le montant des études nécessaires. Il ne s'agit pas d'une dépense mais plutôt d'une prévision par rapport au préavis que devra établir la commune d'Epalinges concernant la gestion de l'urbanisme.

**M. Félix SCHMIDT**, au chapitre 450 « Ordures ménagères et déchets », constate que le budget des déchets augmente encore par rapport au budget 2015. Il n'y voit pas le reflet d'une diminution importante des coûts de la déchetterie qui nous a été présenté tout à l'heure. Comment se fait-il qu'en diminuant autant les coûts de la déchetterie nous n'ayons pas de réduction du budget ?

**M. Maurice MISCHLER, Syndic**. En ce qui concerne les ordures ménagères et déchets, le compte 4500 diminue. Nous avons été pessimistes au vu de certaines inconnues mais il garantit que les sommes en jeu diminueront assez nettement.

La lecture des chapitres terminée, la discussion est toujours ouverte.

Au poste 3510 3141.000 « Entretien du bâtiment », charges CHF 76'000.-, un montant de CHF 49'000.- est prévu pour l'isolation phonique du Carnotzet. Un amendement est proposé par la Cofin, soit de réduire le montant de l'isolation phonique à CHF 10'000.-.

**M. Bernard KRATTINGER, municipal**, prend acte de cet amendement proposé par la Cofin concernant la réduction du montant de l'isolation phonique du Carnotzet de la Maison communale. La Municipalité ne s'oppose pas à l'amendement proposé et étudiera les possibilités d'isoler phoniquement et efficacement ce Carnotzet pour CHF 10'000.-.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe maintenant au vote sur l'amendement de la COFIN.

L'amendement est accepté à une large majorité.

Il passe maintenant au vote du budget 2017 amendé.

A main levée, **le budget 2017 amendé est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.**

**7. POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL STEPHANE BALLAMAN « PROCHE AIDANT : CONCILIER SON ROLE ET SON ACTIVITE PROFESSIONNELLE » - PRISE EN CONSIDERATION**

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération.



La parole n'étant pas demandée, la prise en considération du postulat de M. Stéphane BALLAMAN est acceptée à une large majorité.

## 8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

### ▪ M. Maurice MISCHLER, syndic

*Plan de mobilité de l'administration communale* : il informe de l'entrée en vigueur du plan de mobilité l'administration communale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

*Apéritif* : un lot de deux bouteilles est offert à chaque conseiller à l'issue de la séance. Vous pourrez ainsi admirer les nouvelles étiquettes dessinées par Burki.

### ▪ M. Pierre JOLLIET, municipal

*Projet d'extension du complexe scolaire de Bois-Murat* : lors de la séance du 14 février, la Municipalité soumettra au Conseil un crédit d'étude relatif au projet d'extension du complexe scolaire de Bois-Murat. Au vu de l'importance du projet et afin de donner des informations les plus complètes possible, une séance d'information à l'intention des élus du Législatif est prévue le jeudi 19 janvier 2017 à 18h30, à la salle de quartier de Bois-Murat.

### ▪ M. Jean-Marc BAATARD, municipal

*Nouvelle déchetterie* : suite aux incivilités rencontrées avec les écopoints, la Municipalité a été obligée de retirer la récolte du papier/carton et plastique. Si majoritairement les conteneurs contiennent du papier/carton, un certain nombre d'indélicats déversent d'autres matériaux. Ce qui fait qu'au lieu de rapporter de l'argent, nous devons payer pour son élimination à Tridel. Un tout ménage avec le descriptif du matériel général à trier, l'agenda des ramassages ainsi que l'annonce concernant les écopoints sera envoyé à la population.

### ▪ M. Alain MONOD, municipal

*Journée de recrutement du SDIS* : en date du 3 novembre a eu lieu la journée du recrutement. Douze personnes ont manifesté leur intérêt à rejoindre le SDIS.

*Téléthon* : en date du 3 décembre, le SDIS a permis de remettre au Téléthon la somme de CHF 6'173.30. C'est un résultat satisfaisant malgré la diminution de CHF 1000.- par rapport à l'année dernière, qui est dû à un changement dans l'équipe organisatrice. La Municipalité les remercie pour cet engagement samedi dernier.



▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

*Pétition lancée par le groupe de citoyens « Stopbatiepalinges »* : la séance d'information à l'ensemble des signataires de cette pétition est prévue le mercredi 18 janvier 2017, à 18 h 30, à la salle des spectacles. Les habitants intéressés par l'aménagement du territoire sont aussi conviés participer à cette séance publique.

*Révision du PDCom et du PGA* : lors de la séance du 14 juin 2016, le Conseil a décidé d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 380'000.- pour la révision du PDCom, du PGA et de son règlement. Pour favoriser l'implication de la population dans le processus de réflexion, une démarche participative est d'ores et déjà engagée. Celle-ci sera concrétisée par l'organisation de trois ateliers agendés au 15 février, 5 avril et 18 mai 2017 à 19h00 et clôturée par une séance d'information publique le 24 juin 2017.

## **6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

**M. René LERESCHE** souhaite déposer une motion. FAIR TRADE TOWN est une campagne internationale visant à promouvoir le commerce équitable, qui rencontre un succès dans 31 pays. En Suisse, toutes les villes et les communes qui s'engagent en faveur du commerce équitable peuvent recevoir une distinction après avoir rempli cinq critères.

L'objectif de cette campagne est de distinguer environ 55 communes et de toucher ainsi plus d'un million d'habitants. Moteur de la campagne (siège à Bâle pour la Suisse), la plate-forme interactive met à disposition de chaque commune un profil Fair Trade Town personnalisé.

A l'origine de cette campagne se trouve Swiss Fair Trade, l'association faîtière qui réunit les acteurs du commerce équitable par ex. Max Havelar, Pain pour le prochain, Caritas, Magasins du monde, Entraide protestante, Terre Nouvelle Vaud, etc. Fair Trade Town est soutenue par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Pour obtenir la distinction FTT, la commune doit satisfaire à un certain nombre de critères qui portent sur la présence de produits du commerce équitable sur son territoire comme des cantines, entreprises, commerces locaux, crèches, grande surface, etc. Après avoir rendu publique sa volonté de devenir FTT, la commune devient candidate officielle. Elle propose alors du café et deux autres produits équitables au sein de ses services administratifs. Elle doit également mettre en œuvre une politique d'information et de sensibilisation. Glaris Nord est la première commune Suisse à obtenir la distinction FTT. Zweisimmen et Berne sont en passe de l'obtenir. Zürich et Bâle sont dans la course.

Se lancer dans un processus pour l'obtention de cette distinction est un acte de solidarité pour des relations à long terme, pour des prix stables à long terme et des conditions de travail justes, des méthodes de cultures durables et écologiques. Elle donne aussi une belle et chaleureuse image de la commune. Une fois la distinction obtenue, le travail n'est pas terminé. Une FTT doit maintenir son statut en favorisant le commerce équitable et les produits locaux et régionaux issus de cultures biologiques au sein de son administration.

Cette motion demande à la Municipalité de briguer la distinction Fair Trade Town attribuée aux communes qui s'engagent en faveur du commerce équitable. Une cotisation annuelle est demandée, de l'ordre de CHF 2000.-



Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la prise en considération sera à l'ordre du jour de la séance de février 2017.

**M. Enzo SANTACROCE** souhaite déposer une interpellation au sujet de la mise en conformité des procédures devant garantir le déroulement démocratique touchant des dossiers soumis au Conseil. En premier lieu, il est choquant d'entendre des termes comme « stratégie PLR » ou de « malhonnêteté intellectuelle » concernant nos demandes de démocratie dans le cadre des préavis portant sur les différents plans de quartier actuellement en cours. Il tient à préciser ici que le PLR n'est ni dans une logique du « non » que nous adresserions aux projets urbains de la commune, ni dans celle qui viserait de les bloquer pour des motifs égoïstes. C'est bien le contraire qui est vrai dans la mesure où une demande citoyenne, via des pétitions où des associations, se fait entendre. C'est bien cette voix que nous voulons écouter, évaluer et discuter ici au Conseil avant de voter pour l'acceptation ou non des PQ. Il est par ailleurs inadmissible que des avocats fassent irruption dans notre institution législative et nous dictent la marche à suivre. Il est tout de même incroyable que depuis deux séances nous en soyons réduits à faire le procès d'intention de membres du Conseil en nous demandant de voter sur leur récusation de commission ou des discussions sur les préavis. Ces élus ont prêté serment et on ne peut raisonnablement admettre que leur opposition ne se base pas sur leurs intérêts particuliers.

En second lieu, il n'est pas juste d'accuser les opposants au PQ « Le Closolet » d'utiliser les voies de recours sans modération. Que l'on soit d'accord ou non avec les opposants, il est faux de prétendre qu'une procédure démocratique s'emploie avec excès. Se faire entendre et se manifester n'est pas une faute ou un délit que l'on pourrait punir par des sanctions. On peut sanctionner un excès de vitesse mais non celui de démocratie.

En troisième lieu, il serait profitable à tous de recevoir des préavis complets, sans erreurs de fond ni de forme. Des erreurs sont certes tolérables mais elles pourraient témoigner d'un certain empressement qui, sur le long terme, peut s'avérer improductif.

Ces quelques mots ont pour but de démontrer que nous ne voulons pas porter de jugements de valeur sur les parties en présence mais de débattre de manière constructive, intelligente et démocratique au sein du Conseil, ceci dans le respect de tous les partis ainsi que de la Municipalité. C'est dans cet état d'esprit d'ouverture que nous souhaitons solliciter cette dernière afin qu'elle organise une table ronde qui verrait participer les présidents de groupes, les présidents de sections ainsi que le président du Conseil, avec comme objectif de s'accorder sur la mise en conformité des procédures légales à respecter pour traiter les dossiers futurs.

Cinq personnes au moins soutiennent cette interpellation, elle est donc transmise à la Municipalité.

**M. Philippe KOCH** souhaite déposer une motion ainsi qu'un vœu concernant les écopoints. Le groupe UDC estime nécessaire que toute la population puisse continuer de trier ses déchets comme cela s'est fait jusqu'ici, avec des écopoints complets et pratiques.

La motion demande : Afin que les écopoints restent aussi pratiques qu'ils l'ont été jusqu'ici, la Municipalité veillera à continuer la récupération du papier et du plastique dans tous les écopoints communaux.

Le groupe UDC émet aussi le vœu que la Municipalité ne modifie pas les écopoints tant que le Conseil n'aura pas traité le sujet et de revenir au printemps avec un préavis complet.



La discussion est ouverte sur la recevabilité de cette motion.

La discussion n'est pas demandée, la motion est transmise à la Municipalité et sera prise en considération lors de la prochaine séance et le vœu est enregistré.

**Mme Paulette DE VRIEZE STAN**, souhaite déposer une interpellation pour une meilleure protection de l'écusson d'Epalinges. Notre écusson, représenté par un jays noir sur fond blanc et rouge, date de 1921. Cet emblème, qui est utilisé sur tous les documents officiels communaux, est soumis à la loi fédérale pour la protection des armoiries. Cette loi dit que les armoiries ne doivent ni être apposées sur des produits susceptibles d'être confondu avec des documents officiels ni employées d'une autre manière si l'emploi est contraire aux bonnes mœurs. A plusieurs reprises, notre écusson a été utilisé par des tiers à des fins personnelles, voir sur des documents publics comme des pétitions. Il est légitime que le citoyen Palinzard veuille s'en servir pour s'identifier mais cela devient délicat lorsque cet écusson induit un doute sur la provenance de l'expéditeur. Pour éviter des situations semblables à l'avenir, elle demande à la Municipalité si :

1. La Municipalité a-t-elle l'intention d'établir une règle concernant l'utilisation de cet écusson à des fins politiques publiques, droit populaire (pétitions) ?
2. Une demande écrite d'utilisation à la Municipalité ne pourrait-elle pas être une solution efficace pour résoudre ce problème, quelles autres propositions sembleraient convenir davantage ?
3. Cette règle à suivre, si validée, pourrait-elle être mentionnée explicitement sur le site de la Commune (rubrique armoirie) et/ou par une communication régulière dans le journal communal de manière à informer le citoyen qui veut faire valoir ses droits démocratiques de ne pas induire en erreur la population volontairement ou pas ?

Elle demande le renvoi de cette interpellation pour étude et rapport.

Cinq personnes au moins soutiennent cette interpellation, elle est donc transmise à la Municipalité.

**M. Ernest CORBAZ** demande une réponse écrite au sujet de sa motion déposée il y a plusieurs mois concernant les accès aux personnes à mobilité réduite dans les bâtiments communaux.

Comme chaque année, il propose que les jetons de présence de ce soir soient versés à la fondation Théodora qui essaie de redonner un peu de sourire aux enfants gravement atteints dans leur santé.

A main levée et à l'unanimité, les jetons de présence seront versés à la fondation Théodora.

**Comme de tradition, la Municipalité, double la mise en faveur de la fondation Théodora.**

**M. Félix SCHMIDT** demande sur quelles bases légales les signatures de la pétition pour le plan de quartier « Le Cloalet » sont valables ou non ? Selon les lois fédérales, les pétitions peuvent être signées par toute personne selon son âge, domicile, etc.



Le Président répond que dans ce cas, sur 1154 signatures apposées, 219 signatures sont hors commune et 49 proviennent de mineurs. Il répondra précisément sur la base légale la prochaine fois.

**M. Erich DÜRST** relève que les horaires des bus TL 45 et 46 en soirée se sont nettement densifiés. C'était un souhait de nombreux Palinzards depuis de nombreuses années. Il adresse un vœu à la Municipalité que l'amélioration du service public soit mieux communiquée afin

que le plus de monde soit au courant et de ce fait, que l'on favorise l'utilisation des moyens de transports en commun mis à disposition.

La parole n'est plus demandée, le Président remercie le Conseil pour sa participation et donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le 14 février 2017 à 20 h 15 dans cette même salle.

La séance est levée à 20 h 40.

Epalinges, le 06 janvier 2016.

Le Président :

Jean-Pierre MICHAUD



La Secrétaire :

Fabienne GHEZA